



Compte bancaire cloturé pendant une période d'ITT.

Par **NOUCHKA246**, le **31/03/2019** à **21:55**

Bonjour

J'étais en arrêt de maladie durant 2 ans de 2012 à 2014.

Lorsque j'ai souscrit un prêt immobilier, l'assurance Groupe de la banque m'a assurée à 100 % en cas d'ITT, IP etc....

J'ai fait part de mes arrêts de maladie à l'assurance. Cependant, celle ci n' a commencé à m' indemniser qu'en décembre 2013.

Bien que la banque soit informée de ma situation, elle a cloturé mon compte courant et mis mes emprunts au service contentieux en novembre 2013.

Avait elle le droit de faire cela ?

Dans la négative, pouvez vous m'aider en m'apportant des jurisprudences ou articles de loi.

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **31/03/2019** à **22:52**

Bonjour

Vous posez plusieurs fois la même question, sous différentes formes, ce qui rend impossible la bonne compréhension de votre affaire.

Merci de rester sur une seule question, que vous pouvez développer...

https://www.legavox.fr/forum/consommation/droit-bancaire/compte-bancaire-cloture-pendant-periode_119364_1.htm

https://www.legavox.fr/forum/consommation/droit-bancaire/absence-relevés-comptes_119359_1.htm

<https://www.legavox.fr/forum/consommation/droit-bancaire/compte-bancaire-contentieux-sans->

Par **NOUCHKA246**, le **01/04/2019** à **15:31**

J'avais un compte bancaire sur lequel était débité un emprunt immobilier. Tous les mois je créditais ce compte afin de rembourser de mon emprunt. Il n'y avait donc que 2 opérations mensuelles sur ce compte (débit, crédit). Suite à un gros problème de santé, je me suis retrouvée en ITT, donc perte de revenus, mais, assurée à 100 % par **l'assurance Groupe de la banque** qui devait prendre en charge l'intégralité de la mensualité du prêt. J'ai fait part à la banque de l'accord de prise en charge de leur assurance groupe. Cependant l'assurance a mis 2 ans avant de m'indemniser. Les mensualités d'emprunt devenant impayées jusque là, la banque en a profité pour cloturer mon compte.

Je veux donc savoir si la banque, en connaissance de cause, avait le droit de cloturer mon compte ?